Motion 1705

pour un programme cantonal de réduction des charges administratives et d'allègement des réglementations s'appliquant aux PME (simplifier la vie des entreprises)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le rapport du Conseil fédéral du 18 janvier 2006 « Simplifier la vie des entreprises – Mesures pour réduire les charges administratives et alléger les réglementations » dressant une liste de 128 mesures visant à réduire les charges administratives et à alléger les réglementations pesant sur les entreprises, et en particulier sur les PME;
- l'importance des PME dans le tissu économique genevois ;
- les plaintes constantes des entreprises concernant la surréglementation et l'ampleur des charges administratives;
- le retard pris par la Suisse en général, et le canton de Genève en particulier, en matière de cyberadministration;
- la prise de position du Conseil d'Etat communiquée le 23 août 2006, favorable au projet fédéral de suppression et de simplification des autorisations prévues par six lois fédérales,

invite le Conseil d'Etat

à élaborer un plan de mesures cantonales visant à réduire les charges administratives et à alléger les réglementations s'appliquant aux entreprises, coordonné avec les mesures fédérales, et prévoyant notamment une diminution du nombre des autorisations requises pour l'activité des PME et le développement de la cyberadministration.